

Interview de François Deschamps IRMA 2013

Directeur des affaires culturelles (DAC) du Département de la Haute-Savoie, ancien président et fondateur de la FNADAC (Fédération nationale des associations de DAC), chroniqueur hebdomadaire pour la [Lettre du cadre territorial](#).

- En tant que professionnel et observateur du spectacle vivant, comment percevez-vous les mutations du secteur ?

L'arrivée et le développement des Zéniths puis des Arenas, qui sont en général dans une logique privée, est venu changer la donne pour le secteur des musiques actuelles relevant initialement du service public. On a observé un processus analogue dans le cinéma avec le développement des multiplexes. Pour le théâtre et la danse, à part le cas particulier du Parvis, scène nationale en partie privée de Tarbes, on est largement resté dans le cadre du secteur public, les théâtres parisiens mis à part.

Pour les musiques actuelles, on est aujourd'hui dans un modèle mixte, et les pratiques, les modèles ainsi que les montages se complexifient. On pourrait également interroger le modèle des Smacs, si l'on considère les observations d'un certain nombre de professionnels sur la difficulté grandissante de circonscrire les pratiques et la consommation de musique aux équipements dédiés. Notamment chez les jeunes, où la pratique hors-les-murs, au plus près de leur environnement quotidien direct, est une dimension importante.

Enfin, un autre aspect important des mutations actuelles du spectacle vivant, c'est l'impact du numérique : individuation grandissante, logique de communautés, organisations en réseaux autonomes, accessibilité partout et surtout à domicile, etc. Sur la création elle-même, les impacts sont indéniables, avec une montée de l'autoproduction. Tout le monde a aujourd'hui des outils pour créer, un smartphone suffit ! La mutation est économique, technologique et générationnelle.

Pour toutes ces raisons, pour les collectivités, le modèle encore dominant aujourd'hui, basé sur les équipements, est à actualiser. Encore plus si l'on y ajoute le succès de l'offre de spectacle dit de rue, ou hors les murs. La volonté de réinvestissement de l'espace public est forte. Et les élus n'ont pas toujours pris suffisamment la mesure de ces mutations.

- Comment analysez-vous l'investissement grandissant d'entreprises privées hors secteur dans le spectacle vivant ?

Le secteur privé est présent depuis longtemps dans le secteur, si l'on prend en compte le mouvement associatif. D'aucuns se demandent même s'il y a intérêt à maintenir un service public. Et là, la question de la différenciation par l'argent se pose fortement. Les modèles sont très clivés, la frontière public/privé est encore marquée. L'exemple de la subvention accordée à Marseille pour le concert de David Guetta en est une illustration et la participation financière d'une collectivité à ce type d'événements est très contestée. C'est aussi une question de diversité de l'offre culturelle : un Zénith, s'il n'est pas rempli... on annule le concert.

- Quelle place doit prendre le service public ?

La question de l'émergence est, me semble-t-il, primordiale pour les collectivités. Les modèles

intermédiaires, entre la pratique amateur et les stars du spectacle, sont les plus compliqués à spécifier. Et c'est là, je pense, que doit se positionner le service public. Mais les élus ne doivent pas considérer que la construction d'une salle privée règle tous les problèmes. C'est le travail des élus à la culture, aidés de leur DAC, de le rappeler.

- L'association d'entreprises privées dans la construction de salles est-elle une condition obligatoire pour avoir des équipements de qualité ?

Il faut, à mon sens, largement tempérer ce type de points de vue. Les collectivités ont encore des moyens en investissement, en conjuguant les sources (État, région, département, communauté d'agglomération...), de financer des équipements de qualité. Qui plus est, la présence d'une collectivité est un gage certain pour l'obtention de prêts de la part des banques.

- Et pour ce qui est de l'exploitation ?

La question de l'exploitation est différente. Elle doit être pensée en amont. Une petite collectivité peut supporter la construction sans forcément financer la programmation du lieu... Le problème peut d'ailleurs être inverse. Une commune peut trouver sans trop de difficultés les financements pour construire une salle. Mais s'il n'y a pas de projet, pas d'adéquation avec le contexte du territoire d'implantation, voire un surdimensionnement de l'équipement, la question de l'exploitation peut s'avérer problématique. Certaines collectivités ont des équipements modernes et fonctionnels et n'ont aucune programmation, c'est du gâchis.

- Revenons sur l'impact du numérique sur le spectacle vivant et les politiques publiques liées.

C'est un effet à long terme. L'omniprésence du numérique et des appareils connectés modifie le rapport à l'environnement dans lequel nous évoluons. Pour faire simple, le temps passé sur les réseaux sociaux par exemple, est pris sur le temps auparavant consacré à d'autres activités. Le spectacle vivant devra aussi sûrement évoluer pour intégrer et s'articuler pleinement avec les nouvelles technologies. Prenons l'exemple des médiathèques : elles ne peuvent plus se contenter de fournir du livre papier, alors qu'elles ont été pendant très longtemps un équipement structurant très fort des politiques publiques culturelles. Elles doivent évoluer dans leurs offres vers plus de services, plus de convivialité. Peu de médiathèques se construisent aujourd'hui sans un auditorium par exemple. On verra peut-être revenir les bars dans les bibliothèques d'ici peu...

- Comment sont appréhendés ces mutations par les élus et les responsables publics ?

Il y a un vrai problème de formation. Pour beaucoup d'élus, quand un projet prend trop d'ampleur, il y a une tendance à considérer que cela ne relève plus du public, que le privé serait plus compétent. C'est aussi pour cela que l'on voit se développer les appels d'offres associant construction et exploitation de l'équipement, la collectivité se contentant de quelques mises à disposition pour ses besoins en événementiels. Cette question de l'articulation entre public et privé, au niveau des équipements et de leur exploitation, est la même pour les cinémas, ou dans d'autres secteurs. Pour ma part, je considère que c'est la nature du projet qui doit primer sur le choix du mode de gestion et la nature de l'exploitant (association, entreprise...). C'est une question d'évaluation et d'expertise. On en revient à l'importance des volontés politiques, à la question centrale de la formation des élus et des professionnels, et au positionnement de la culture dans les organigrammes des mairies. Un premier adjoint aux finances et à la culture n'a pas le même impact qu'un 12ème élu à la culture... Sans oublier la qualité de la relation entre l'adjoint et le maire, et la fibre culturelle ou non de ce

dernier !

- Quelle est la marge de manœuvre pour un Dac face aux élus ?

Notre capacité est limitée par la subordination à la décision politique, puisque les élus qui décident *in fine* ont le dernier mot. Mais le rapport est dialectique, il y a des échanges, les DAC doivent être en capacité de nourrir les élus, d'être force de réflexion et de proposition. C'est aussi pour cela que je milite activement depuis plus de 20 ans pour la structuration et la formation des cadres culturels territoriaux.

- C'est ce qui vous a décidé à créer la FNADAC, pour échanger et se former ?

Tout à fait, mais aussi pour que les DAC soient considérés comme des interlocuteurs crédibles par les services de l'État, les associations nationales d'élus, le CNFPT, les fédérations professionnelles...